

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o 2024-114

Avis public est par la présente donné que les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, à une séance tenue le 21 mars 2024, ont adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 2024-114 ÉDICTANT LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PMGMR) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAIN DE QUÉBEC (RIVE-NORD) 2024-2031

Ce règlement a pour objet d'édicter le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2024-2031. Il vise à présenter le portrait des matières résiduelles générées, éliminées et mises en valeur sur l'ensemble du territoire de la rive nord de la CMQuébec, soit l'agglomération de Québec, ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

Le règlement identifie les défis à relever et propose des mesures pour diminuer les matières résiduelles et mieux les gérer. Ces mesures visent à favoriser et à soutenir la consommation responsable, à encourager les solutions de réduction à la source et de réemploi, à lutter contre le gaspillage des ressources, à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles et à développer l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec.

Le règlement a fait l'objet d'un avis de conformité aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, au Plan d'action 2019-2024 et à la Stratégie de valorisation de la matière organique de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Cet avis a été notifié le 6 février 2024 à la CMQuébec.

Le règlement est entré en vigueur le 21 mars 2024 conformément à la Loi.

Il peut en être pris connaissance au bureau de la secrétaire corporative de la CMQuébec à l'édifice Le Delta 3, 2875, boulevard Laurier, 10^e étage, bureau D3-1000, à Québec. Ce document est également accessible sur le site Internet de la CMQuébec à l'adresse suivante : www.cmquebec.qc.ca.

Québec, le 10 avril 2024

La secrétaire corporative,

Myriam Poulin, avocate